

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **12 février 2025**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**  
Nombre de pouvoirs : **4**

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Était absent 1 membre du Conseil Municipal :**

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20250219-003

**Matière :** 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

**Objet :** **AUTORISATION DE PRINCIPE POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT DE LA DIEGE**

Vu la loi, dans sa version actuelle, concernant la prise de compétence Eau et Assainissement collectif par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu les statuts du Syndicat de la Diège qui intègrent déjà les compétences optionnelles Eau et Assainissement collectif ;

Vu l'annexe « Gestion de la compétence eau potable à l'échelle des communautés de communes » ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Affirme son intention de se rapprocher du Syndicat de la Diège pour la gestion des compétences Eau et Assainissement collectif ;**
- **Accepte de fournir au Syndicat de la Diège l'ensemble des données sur le fonctionnement et l'organisation des services publics d'Eau et d'Assainissement collectif de la Commune afin que le Syndicat puisse réaliser une étude globale visant à identifier les enjeux réciproques sur l'exercice de cette compétence ;**
- **Autorise le Syndicat de la Diège à solliciter directement les différents partenaires (DGFIP, Agence de l'eau, Département de la Corrèze...) afin de récupérer tout élément nécessaire à la bonne réalisation de cette étude de faisabilité du transfert de compétence ;**
- **Souhaite que le Syndicat de la Diège propose une organisation qui garantisse le maintien d'un service public de proximité à tous points de vue ;**
- **Décide de collaborer avec le Syndicat de la Diège en ce sens ;**
- **Donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.*



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA